

Prévoyance

Modèles de prévoyance professionnelle

Assurance complète, fondation commune ou fondation collective? Trouver le bon modèle de prévoyance professionnelle n'est pas si facile pour une entreprise. Nous vous y aidons.

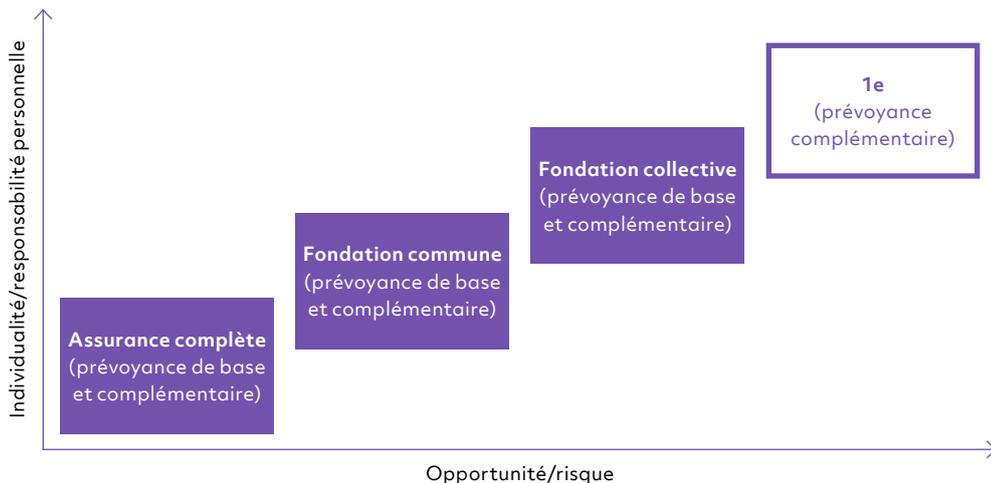
En Suisse, la prévoyance professionnelle (LPP) et la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) forment le deuxième pilier de notre système de prévoyance, dont l'objectif est de maintenir notre niveau de vie habituel en cas de maladie ou d'accident et de vieillesse.

En tant qu'entreprise, vous pouvez participer avec vos collaborateurs à la conception personnalisée de la prévoyance professionnelle en fonction de vos besoins. La première étape consiste à choisir le bon modèle: nous vous y aidons grâce à notre service de courtage.

Service de courtage

Nos spécialistes en prévoyance analysent et comparent votre solution de prévoyance professionnelle et d'assurance de personnes actuelle. Une seule et unique fois, voire régulièrement. Comme le service de courtage travaille en toute indépendance, nous pouvons vous proposer la solution adaptée à vos besoins personnels, à vos collaborateurs et à votre entreprise.

Pour trouver la bonne solution



	Assurance complète	Fondation commune	Fondation collective
Modèle	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les petites et moyennes entreprises qui attachent une grande importance à la sécurité. • Le risque de placement est réassuré, c'est-à-dire qu'il est systématiquement couvert à 100%. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les sociétés affiliées forment une communauté de solidarité. • Le risque de placement est ainsi supporté par les sociétés affiliées et leurs assurés (degré de couverture conjoint). • Le ratio entre sécurité et rémunération du capital de prévoyance est équilibré, alors que la structure des coûts reste faible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes sociétés ne forment pas une communauté de solidarité ou que de manière limitée. • Le risque de placement est supporté par l'entreprise (degré de couverture propre), ce qui offre une marge de manœuvre individuelle. • Selon le type de fondation, les sociétés peuvent notamment déterminer leur stratégie de placement, la rémunération ou le taux de conversion.
Sécurité	●	●	●
Rendement	●	●	●
Coûts du risque et frais de gestion	●	●	●
Solidarité	●	●	●

● important ● moins important

Prévoyance complémentaire

En complément à la prévoyance de base, il est possible d'opter volontairement pour une prévoyance complémentaire.

- Elle peut être administrée conjointement avec la prévoyance de base ou faire l'objet d'un contrat séparé.
- La prévoyance complémentaire peut être gérée avec n'importe quel modèle.
- La solution 1e est une forme particulière de prévoyance complémentaire. Elle peut être proposée à partir d'un salaire annuel de CHF 132 300.00. Chaque personne assurée choisit sa propre stratégie de placement.